

MÉDIATHÈQUE-CDI STÉPHANE HESSEL



3/ Odette Kacel, Responsable de la médiathèque-CDI Stéphane Hessel à Loupian (34) **EN VISIO**

Objet : Présentation du projet de médiathèque-CDI de Loupian, retour d'expérience sur les spécificités de l'établissement mutualisé installé dans le collège Olympe de Gouges

1) PRÉSENTATION DE LOUPIAN

2) PRÉSENTATION DU PROJET MEDIATHEQUE-CDI

- fonctionnement
- contraintes

3) LES PARTENAIRES

1) PRÉSENTATION DE LOUPIAN

a) *Loupian* est une commune française, une collectivité territoriale située dans le sud du département de l'Hérault, en région Occitanie. Elle appartient à la communauté d'agglomération Sète Agglopôle Méditerranée.

Loupian est une commune rurale et littorale qui compte 2206 habitants en 2020, après avoir connu une forte hausse de la population depuis 1962. Ses habitants sont appelés les Loupianais ou Loupianaises.

Loupian est situé entre l'étang de Thau au sud (L'étang de Thau, appelé aussi lagune de Thau ou encore bassin de Thau, est une lagune d'eau de mer du sud de la France et le plus grand plan d'eau de la région Occitanie) et une zone de vignes et de garrigue au nord. Le climat est méditerranéen.

Communes limitrophes

Villeveyrac
Mèze
Poussan
Bouzigues

b) *Politique culturelle en milieu rural*

Facteur d'attractivité du territoire, les actions culturelles proposées dans les villages sont avant tout de formidables outils pour favoriser le lien social, le vivre-ensemble et l'émancipation des individus. La ville de Loupian s'inscrit dans cette politique culturelle. De ce fait, elle s'est engagée à recevoir un équipement hybride dans sa commune dont la spécificité réside dans la mutualisation des compétences et des espaces.

2) PRÉSENTATION DU PROJET MÉDIATHÈQUE-CDI

a) Une convention tripartite

Une **convention tripartite** de partenariat pour le fonctionnement de la médiathèque double face a été rédigé entre le département de l'Hérault, la commune de Loupian, le ministère de l'éducation nationale et le collège Olympe de Gouges. Ces différents partenaires se sont associés pour construire un établissement à double vocation - médiathèque-cdi- dans l'enceinte du collège.

La convention est renouvelable par tacite reconduction depuis janvier 2017.

- Le *Conseil départemental* a pour compétence la construction et l'entretien du collège mais aussi la compétence lecture publique. Les apports de la médiathèque départementale Pierresvives en matière de documents et de services sont primordiaux. Comme toutes les médiathèques, la médiathèque-cdi est au service de la population. Ainsi, sa principale mission est de favoriser un accès égalitaire à tous les médias en matière de loisirs, de culture et d'information. Outre le prêt de livres, elle propose des liseuses comportant environ 200 livres numériques. Les lecteurs peuvent bénéficier du PNB, service que la médiathèque départementale Pierresvives propose à son réseau de médiathèques.

Une tablette numérique permet de consulter environ 300 magazines en ligne grâce à Cafeyn proposé par Pierresvives.

La VOD est un nouveau service de Pierresvives dont pourront bénéficier les lecteurs.

- *L'éducation nationale* garantit le droit à l'éducation et à la formation pour tous les jeunes.

- *La commune de Loupian* a pour compétence d'organiser la lecture publique sur son territoire.

La convention a pour objet de définir les engagements réciproques des parties.

La médiathèque-cdi Stéphane Hessel est implantée à l'intérieur du collège Olympe de Gouges de Loupian avec comme particularité d'être à double face. Elle a vu le jour en 2009.

Autre espace mutualisé, la salle de musique du collège où ont lieu des cours de musique proposés par l'école de musique le Diapason de la ville de Loupian tous les mercredis après-midi.

Autre espace mutualisé, la halle aux sports du collège où les loupianais peuvent faire des activités (des cours d'escalade sont proposés dans la salle d'escalade de la halle aux sports et rencontrent un vrai succès).

b) Fonctionnement au quotidien

La médiathèque-cdi se présente comme un espace multifonctionnel. Elle est aussi un lieu convivial d'accueil et de mixité des publics (des racontines sont proposées aux bébés accompagnés des assistantes maternelles un vendredi matin par mois sur le temps d'ouverture du cdi. Des lectures sont faites par les collégiens aux tout petits avant la racontine).

Les élèves de l'école élémentaire de Loupian sont accueillis sur les temps d'ouverture du cdi.

La médiathèque ouvre ses portes lorsque le cdi est fermé. Il y a une entrée côté médiathèque donnant sur l'extérieur du collège et permettant l'accès à la population de la commune et une entrée côté cdi donnant sur la cour du collège et permettant aux collégiens d'accéder au cdi pendant le temps scolaire.

Le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire n'est que de 12h durant le temps scolaire, ce qui est peu en comparaison avec les horaires d'ouverture d'une médiathèque classique.

En revanche, le nombre d'heure d'ouverture est de 32h durant les vacances scolaires

Mme Dechesne, professeure documentaliste, est responsable du cdi. Un budget annuel lui est attribué pour les acquisitions et le fonctionnement.

Mme Kacel, bibliothécaire, est responsable de la médiathèque. Un budget lui est attribué pour les acquisitions et le fonctionnement.

La documentaliste achète essentiellement des romans jeunesse et des documentaires alors que la bibliothécaire achète des premières lectures, des romans adultes, des dvd des cd et des documentaires. Le cdi de Loupian est l'un des rares cdi à proposer des dvd et des cd aux collégiens.

Les collections du cdi et de la médiathèque sont prêtées à tous les publics, collégiens et lecteurs de la médiathèque.

Le logiciel **BCDI** est chaque année adapté selon les besoins de la médiathèque. Par exemple, le compte lecteurs a été activé.

le **portail** documentaire Esidoc est commun.

En ce qui concerne la **programmation culturelle**, la documentaliste et la bibliothécaire y travaillent ensemble et proposent des rendez-vous culturels dont les frais sont mutualisés. Projections, théâtre, concerts, etc.... sont proposés aux collégiens dans le temps scolaire puis au public de la médiathèque en hors temps scolaire (lors du Mois du film documentaire, un réalisateur est invité à rencontrer une classe ou deux durant le temps scolaire puis en soirée le public de la médiathèque). L'objectif est d'inciter les collégiens à venir avec les parents le soir. Malheureusement, cet objectif est difficile à atteindre, car les collégiens ne veulent pas revenir à la médiathèque qu'ils assimilent avant tout au cdi.

Le chef d'établissement prend en charge les **coûts de fonctionnement** de la médiathèque double face (chauffage, éclairage, assurance et entretien des lieux) au prorata du temps d'ouverture aux collégiens et facture à la commune le coût des mêmes charges pour les périodes d'ouverture tout public.

L'entretien des lieux est assuré par les agents du collège et les agents de la commune.

L'entretien des espaces verts autour du collège est en partie à la charge de la commune qui travaille avec une entreprise. Le département se charge du reste.

Les statistiques sont transmis par la bibliothécaire et la documentaliste une fois par an à l'occasion d'un comité de suivi auquel sont conviés le maire, le dgs, l'élue à la culture, le chef d'établissement, le principal adjoint du collège, un référent service fonctionnement

des collèges, direction des Moyens Educatifs, Conseil départemental, la référente livre et lecture de la médiathèque départementale Pierresvives et une conseillère pour le livre et la lecture.

Le mobilier et le matériel informatique restent la propriété du département.

Les documents et le mobilier qui sont acquis par la commune, restent la propriété de la commune.

En conséquence, chaque propriétaire est responsable de ses matériels et de ses documents.

Le mobilier, le matériel informatique et les documents sont utilisés et traités de la même manière et mis au service de toutes les catégories d'utilisateurs.

3) LES PARTENAIRES

Historique

La médiathèque a difficilement été assimilée en tant que telle au début de son ouverture. Le public pensait que c'était un cdi, il ne venait donc pas. Tout le travail de la bibliothécaire, durant ces dix années, a été de mettre l'accent sur la communication à travers sa programmation culturelle. Aujourd'hui, elle est bien identifiée comme médiathèque. Les derniers chiffres du rapport annuel mettent bien en avant une augmentation des nouveaux inscrits et des inscrits actifs.

Les partenaires sont nombreux au sein du bassin de Thau.

Le théâtre Molière de Sète est un partenaire et propose des spectacles de la saison culturelle dans la ville de Loupian et au sein de la médiathèque.

Le festival de Thau programme des concerts à Loupian. Des rencontres éco-dialogues dans le cadre des Automnales du festival de Thau sont programmées à la médiathèque.

Ces deux partenaires permettent à la médiathèque-cdi d'être visible au sein du territoire.